

Le Devoir,

28 mars 2014

Aide à mourir : le député conservateur Fletcher présente ses projets de loi

Hélène Buzzetti

Le député conservateur Steven Fletcher se veut rassurant : il a prévu des " solutions très élégantes " pour éviter que le droit d'obtenir de l'aide au suicide ne devienne source de pression sur les malades.

" Mon projet de loi est une façon intelligente de donner aux individus le pouvoir de prendre la meilleure décision pour eux, basée sur leurs valeurs morales, tout en s'assurant qu'aucune pression pour obtenir un suicide assisté n'est exercée par la société, la famille, les amis ou les institutions. Le projet de loi a des solutions très élégantes ", a déclaré M. Fletcher en conférence de presse jeudi.

Pour obtenir de l'aide médicale au suicide, une personne devra avoir 18 ans ou plus, être " saine d'esprit " et avoir reçu " un diagnostic de maladie ou d'incapacité graves [...] causant des souffrances physiques ou psychologiques qui lui sont insupportables et qui ne peuvent être soulagées par aucun traitement médical qui lui soit acceptable ", ou se trouver " dans un état d'affaiblissement avancé de ses capacités sans aucune chance d'amélioration ".

La demande devra être validée par deux médecins autres que le médecin traitant et qui ne se connaissent pas entre eux. Elle devra être signée (ou attestée pour les personnes incapables d'écrire) en présence du médecin et de deux témoins. Les témoins ne pourront pas être un membre de la famille, un soignant ou un héritier éventuel.

La Commission canadienne sur l'aide médicale à mourir, qu'il voudrait établir, recueillerait les informations sur les personnes ayant obtenu une telle aide : âge, sexe, statut matrimonial, niveau d'instruction, revenu, état de santé et raison de la demande.

M. Fletcher reconnaît que les chances que son projet de loi soit débattu d'ici l'élection de 2015 sont minces, bien qu'il soit possible que la députée néodémocrate Manon Perreault, qui le coparraine, le reprenne à son compte dans une version légèrement modifiée. Mais qu'importe. " Je travaille sur un horizon à plus long terme. Il y aura un autre Parlement ", a-t-il expliqué. Sans compter que la Cour suprême doit rendre une décision sur le sujet d'ici la fin de l'année. " Ce projet de loi est en phase avec l'opinion publique et est en phase avec l'histoire. "